



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 65230

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le développement du scolyte du hêtre. Ce parasite qui a déjà détruit un grand nombre de hêtres dans le département des Ardennes se répand depuis la Belgique et se développe sur le territoire français. Il semble que peu de mesures soient prises au niveau national pour lutter contre ce parasite, qui ruine une partie de notre patrimoine forestier. De plus, actuellement, aucun certificat sanitaire n'est exigé pour transporter du hêtre potentiellement contaminant à travers le territoire. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis le printemps 2000, les forestiers de la région de l'Ardenne sont confrontés à l'instar de leurs voisins belges à une forme particulière de maladie du hêtre. Le département de la santé des forêts du ministère de l'agriculture et de la pêche suit de près ce phénomène, en liaison étroite avec l'Office national des forêts, qui gère la majorité des forêts françaises concernées. Sur la base des investigations menées dans les Ardennes belges et françaises et dans la région voisine de l'Eifel en Allemagne, il semble qu'une période de froid précoce, intervenue en novembre 1998 alors que les hêtres étaient peu endurcis, soit à l'origine des graves lésions trouvées sous l'écorce de ces arbres. Ces nécroses ont, par la suite, constitué une porte d'entrée pour différents agents pathogènes et entraîné de fréquentes dégradations de la qualité du bois des hêtres atteints, voire la mort des arbres. Par rapport à des situations similaires, le phénomène ardennais se singularise par l'abondance des populations de plusieurs espèces de ravageurs xylophages, dont le scolyte, qui forent des galeries dans les troncs des hêtres. Dans la mesure où ils n'attaquent que des arbres affaiblis, une lutte active est sans incidence sur l'évolution du phénomène. Par ailleurs, le transport de bois colonisés par ces insectes de l'Ardenne vers des zones indemnes ne présente pas de risque spécifique de contamination car ces xylophages sont présents de longue date dans les hêtraies françaises. Des observations réalisées à grande échelle au cours de l'année 2000 ont, en effet, montré que, dans plusieurs régions françaises (dont la Champagne-Ardenne), ces insectes se sont largement multipliés sur les arbres renversés par les tempêtes de décembre 1999. L'exigence d'un certificat sanitaire visant à protéger le territoire français serait donc sans réelle efficacité face à ce problème. Le dépérissement du hêtre dans le massif ardennais pouvant entraîner la nécessité de renouveler des hêtraies selon un cycle non prévu, le Gouvernement a décidé de concentrer ses efforts sur ce renouvellement en accordant des aides à la reconstitution qui varient de 50 % à 80 % du coût total des travaux selon l'importance des surfaces endommagées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65230

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 août 2001, page 4617

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7241